ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 48202

Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur ses declarations du 28 juin dernier concernant le genocide des Armeniens. M. le ministre declare : « Le gouvernement francais, quant a lui, n'oublie pas la blessure qui affecte la memoire de la communaute armenienne. Il la comprend d'autant mieux que la memoire des Armeniens de France est aujourd'hui partie integrante de celle de la nation francaise ; la France a en effet accueilli bon nombre d'Armeniens rescapes de ces massacres, et notre devoir est de rendre hommage aux victimes... » Il voudrait savoir comment les Francais d'origine armenienne peuvent defendre la memoire de leurs parents, grands-parents et de la nation face a des revisionnistes qui ravivent la blessure, incitent a la haine raciale et portent atteinte a la memoire commune des Armeniens et de la nation francaise. N'est-il pas temps de prendre les mesures pour guerir cette blessure, qui est aussi la notre, en inscrivant a l'ordre du jour de l'Assemblee une proposition de loi tendant a reconnaitre le genocide des Armeniens et a condamner le regime « Jeunes-Turcs » ainsi que les negationnistes ? Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre son avis a propos des problemes qu'il vient de lui soumettre.

Données clés

Auteur : M. Labaune Patrick
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48202
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 619